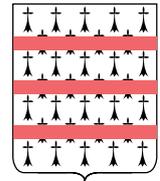


Rostrenen

KELEIER



Avril 2021



NUMÉRO SPÉCIAL URBANISME Travaux, rénovation, autorisations...



Maison Médicale :
travaux en cours
page 6



Aires de loisirs :
vos idées, vos envies !
page 8



Budget 2021 :
détails et projets
page 15

RETOUR EN IMAGES SUR... KELEIER DRE SKEUDENNOÙ...



FÉVRIER Daniel Paugam et Mimi Labeyrie exposent au Centre Multimédia

JANVIER Yann Jondot - Ambassadeur Accessibilité - visite le Foyer des Jeunes Travailleurs

26 MARS Journée citoyenne autour des valeurs de la République au collège Édouard Herriot

MARS & AVRIL L'opération « Place aux Restos » fait recette sur le marché

JANVIER Rostrenen adhère à l'association Bruded (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un D'veloppement Durable)

FÉVRIER & MARS Campagne de vaccination à la Résidence Autonomie

FÉVRIER & MARS Aménagement paysager de la Cité Administrative et de l'entrée de ville

19 MARS Journée Nationale à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie



Chères Rostrenoises, Chers Rostrenois,

Nous traversons à nouveau, malgré nos efforts quotidiens, une épreuve supplémentaire de confinement imposé. Notre soutien plein et entier va à tou-te-s celles et ceux qui souffrent de cette situation au niveau personnel, familial, associatif ou professionnel.

Depuis juillet, la Municipalité que j'ai l'honneur d'animer a fait face à cette crise sanitaire et à deux confinements à vos côtés. Nous nous sommes fixé comme objectif premier de redoubler d'énergie et de travail pour que Rostrenen ne s'arrête pas de vivre et continue de se développer malgré ces mois difficiles.

Dans cette période, les bonnes volontés ont été nombreuses à Rostrenen pour construire une commune solidaire, sereine et innovante, qui continue d'œuvrer pour son avenir et son attractivité. Plus que jamais, il nous faut continuer sur cette voie pour le bien-être de chacun-e.

Le budget 2021 que vient de voter le Conseil Municipal est à cette image. Sans avoir recours à l'emprunt pour ne pas handicaper l'avenir, nous avons assuré le suivi des projets en cours et la mise en œuvre de projets nouveaux dont celui, prioritaire, de la nouvelle Maison Médicale. La Santé se révèle de plus en plus fondamentale pour nos territoires ruraux et nous nous étions engagé-e-s auprès de vous à en faire une priorité pour Rostrenen.

Vous trouverez, dans ce bulletin, le détail de notre feuille de route budgétaire qui prévoit de nombreux investissements et projets au service des Rostrenoises et de notre Commune.

Pour autant, une grande part de ce qui nous lie continue cruellement de manquer à Rostrenen : le vivre-ensemble, la convivialité, la rencontre, tout ce qui fait la force et le socle de la vie quotidienne de notre Commune. Nous avons hâte de nous retrouver, de nous croiser, de nous saluer et d'échanger librement. C'est vers cela que nous devons tendre et il n'est rien de plus sûr que nous y parviendrons, tou-te-s ensemble.

Avec mes salutations les plus sincères,

Guillaume Robic



Merc'hed ha paotred Rostrenenn,

Daoust dimp da reiñ bec'h bemdez emamp adarre en ur maread kognañ dre ret. Faotañ a ra dimp reiñ kalon ar muiañ ma c'hallomp da dout an dud a vez lakaet diaes gant se en o buhez personel, en o familh, en o oberoù evit kevredigezhioù, en o micher.

Abaoe miz Gouere em eus an enor da gas skipailh an ti-kêr en-dro ha ranket zo talañ ouzh ar gwall blegenn a-fet yec'hed ha daou goulzad kognañ asambles ganeoc'h. Da gentañ-penn e faot dimp lakaat muioc'h a nerzh hag a vec'h el labour abalamour da Rostrenenn da zalc'hen da vevañ ha da vont war-raok daoust d'ar mizioù start-mañ.

Er mareoù-mañ zo bet ur bern tud a volontez vat e Rostrenenn evit sevel ur gumun dorn-ha-dorn an dud enni, sederidigezh hag ijin enni, hag a zalc'h da labourat evit an amzer-da-zont, evit sachañ tud war he zu. Muioc'h evit biskoazh eo ret dimp delc'hen gant an hent-se, da bep hini ac'hanomp da vout en e jeu diouzh ar gwellañ.

Mod-se emañ kont evit ar budjed evit 2021 a zo o tihan bout votet gant ar C'hoñsailh. Anez amprestañ arc'hant, kuit da vout lakaet diaes en amzer-da-zont, hon eus lakaet peadra da zalc'hen gant an oberoù a zo bet boulc'het ha da reiñ lañs da oberoù nevez evel an Ti Medisinerezh, d'ober kentañ-wellañ. Muioc'h-mui a bouez zo gant ar Yec'hed evit ar broioù war ar maez evel amañ ha prometet hon doa deoc'h e vefe unan eus an aferioù pennañ ganimp evit Rostrenenn.

Er gazetenn-mañ e kavhet dre ar munud ar pezh ac'h a d'ober sichenn hon budjed, a zo merket ennañ lakaat arc'hant evit ur bern ostilhoù hag oberoù e servij kumun Rostrenenn hag an dud a zo enni.

En desped da se e vank dimp bepred ul lodenn vras eus ar pezh a ra al liamm etrezomp e Rostrenenn : bevañ hag ober traoù asambles, etre migoned, mont davet ar re all, kement tra ac'h a d'ober sichenn ar vuhez pemdez en hon C'humun. Hast hon eus en em gavout tout asambles adarre, kroaziañ ha saludiñ an eil egile, kaozeal etrezomp hep harz ebet. War an tu-se e rankomp mont ha dont a rehomp a-benn, hep mar ebet, tout asambles.

A wir galon,

Guillaume Robic

Directeur de Publication : Maire de Rostrenen
6 rue Joseph Pennec 22110 Rostrenen
mairie@rostrenen.com - 02 96 57 42 00
Conception : Roudenn Grafik

Redynamisation du centre-ville : Consulter malgré la crise

L'étude de redynamisation du centre-ville progresse malgré les lenteurs liées à la crise sanitaire. Après la tenue de nouveaux ateliers de travail avec les cabinets A3 Paysage et Environnement et Société en janvier et février, la Municipalité a établi près de 40 propositions.

Ces propositions seront traduites en « fiches-actions » et regroupées dans un schéma global d'aménagement qui proposera une vision de la ville à l'échelle de 10 ou 15 ans.

Attachée, malgré les mesures sanitaires, à ouvrir ces propositions à une concertation avec les habitant·e·s, la Commune a repoussé la clôture de l'étude afin d'espérer organiser cette concertation à la fin du printemps, même si les réunions publiques demeurent interdites.

Les modalités prévues seraient alors de tenir plusieurs permanences au mois de juin afin de pouvoir recevoir les Rostrenois·es, tout en diffusant un document récapitulatif pour recueillir en ligne les retours directs de la population.

La mise en œuvre et le calendrier de ces permanences restent liés à l'évolution des contraintes sanitaires.



Infolettre de Rostrenen

Pour recevoir dans votre boîte aux lettres électronique les actualités et l'agenda de la Ville de Rostrenen, inscrivez-vous à la nouvelle infolettre municipale (gratuite) qui sera lancée dès cet été. Pour s'inscrire :

- Site internet www.rostrenen.bzh
- Accueil de la Mairie : 02 96 57 42 00
- Espace numérique du Centre Multimédia : 02 96 57 42 05



Élections de Juin 2021

Pour élire qui ?

Les conseillers départementaux et régionaux.

Quand ?

Dimanche 13 et 20 juin.

Qui peut voter ?

Tout·e Français·e de 18 ans minimum la veille de l'élection, jouissant de ses droits civiques et domicilié·e à Rostrenen.

S'inscrire sur les listes électorales ?

Avant le 7 mai en Mairie ou sur service-public.fr ou par voie postale à :

Mairie - Service des Élections

6 rue Joseph Pennec 22110 Rostrenen.

En cas de changement d'adresse sur Rostrenen, il faudra également vous réinscrire.



Quels documents présenter pour voter ?

La carte d'électeur et une pièce d'identité avec photo (CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale...).

Comment voter en cas d'absence ?

Vous pouvez établir une procuration en vous rendant à la gendarmerie ou au commissariat de votre domicile.

Une téléprocédure est en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

L'ACTUALITÉ DE LA CCKB

Pass Asso



La Région Bretagne a invité les Communautés de Communes à mettre en œuvre à ses côtés le dispositif d'urgence intitulé PASS ASSO, afin de soutenir les associations en grande difficulté en raison de la crise sanitaire.

Le PASS ASSO est financé à 50% par la CCKB et donne accès à un financement supplémentaire de la Région à hauteur de 50 %, dans la limite d'une enveloppe globale d'un euro par habitant de la Communauté de Communes. Pourra solliciter cette aide toute association fragilisée par la crise sanitaire et qui répond notamment aux conditions suivantes :

- Association loi 1901 ayant son siège social sur l'une des communes de la CCKB depuis une date antérieure à février 2020
- Association exerçant une activité contribuant à la vitalité associative des communes du territoire de la CCKB et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de la CCKB et de la Région Bretagne
- Association pouvant démontrer avoir été empêchée de réaliser ses actions, manifestations ou événements du fait de la crise sanitaire Covid-19
- Association pouvant attester d'une situation financière critique du fait de la crise sanitaire, en présentant des éléments et bilans comptables complets et exhaustifs (2019 et 2020 a minima)



Les associations sont invitées à faire parvenir au plus vite une demande écrite auprès de la CCKB.

La demande devra comporter une présentation précise de la situation de l'association, en regard spécifiquement des critères du dispositif. Un comité de suivi réunissant CCKB et Région Bretagne statuera ensuite sur l'éligibilité des demandes.

Plus d'informations rapidement sur :

www.kreiz-breizh.fr

TRAVAUX EN COURS

Maison Médicale

L'acquisition de l'ancien cabinet vétérinaire attenant à la Cité Administrative a été signée le lundi 8 mars.



Dès la semaine suivante, les agents des Services Techniques ont entamé les travaux de réaménagement des espaces intérieurs, afin d'y accueillir au plus vite médecins et patients dans 4 nouveaux cabinets médicaux.

Après cette première phase de déconstruction de l'aménagement existant, c'est l'entreprise Falher qui a été retenue pour la reprise des cloisons et plafonds intérieurs ainsi que pour le remplacement d'une partie des ouvertures. L'entreprise Glou interviendra ensuite sur la réfection de la couverture.

« Ça fume, mais c'est normal ! »



Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement collectif, la société IRH va procéder à des tests à la fumée sur le réseau d'assainissement entre le 19 et le 23 avril.

Le test à la fumée consiste à injecter dans les réseaux une fumée blanche, non-toxique, afin de détecter les raccordements non-conformes : sanitaires raccordés au réseau d'eau pluviale, gouttières raccordées au réseau d'assainissement, dispositifs de collecte des eaux pluviales raccordés au réseau d'assainissement...

Sécurisation piétonnière à Bonne Nouvelle

Des balisettes ont été implantées dans le quartier Bonne Nouvelle pour expérimenter la matérialisation d'un chemin piétonnier entre le lavoir Saint-Jacques, les abords de l'EHPAD Monseigneur Bouché et les espaces verts en prolongement.

Afin de faciliter le déplacement des usagers et réduire la vitesse automobile, un passage piéton a également été matérialisé sur la chaussée.



Eau et assainissement

Les réseaux d'eau et d'assainissement de Rostrenen sont gérés par la SAUR.

- Pour les abonnés à l'eau, contactez le 02 22 06 45 00
- En cas d'urgence (turbidité, chutes de pression...), contactez le 02 22 06 45 09
- Pour les abonnés à l'assainissement, le numéro est le 02 22 06 45 00

Après avoir prévenu la SAUR, informez la Mairie de Rostrenen au 02 96 57 42 00 ou sur mairie@rostrenen.com

Retrouvez tous ces renseignements sur le site

<https://www.saurclient.fr/aide-et-contact/votre-point-daccueil/points-de-contact>



Circulation interdite sur la voie verte

Depuis la déviation pour la construction d'un pont, route de Maël-Carhaix, de nombreux véhicules empruntent la voie verte près de l'hippodrome.



En plus d'être illégale, cette utilisation provoque une importante insécurité pour les piétons et cyclistes.

Pour rappel, la voie verte est exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers (article R 110-2 du Code de la route).

« Chat suffit ! »

Le nombre de chats errants est en augmentation dans Rostrenen, ce qui provoque des nuisances nombreuses.



De plus, certaines personnes nourrissent ces chats, ce qui est formellement interdit. Nous rappelons qu'il est conseillé aux propriétaires de chats de les faire stériliser, un couple de chats errants pouvant avoir jusqu'à... 25 chatons par an !

« Zéro Phyto » c'est pour tout le monde !

Rostrenen est lauréate du prix « Zéro Phyto » depuis 2021.

Pour travailler conjointement à la protection de la qualité des eaux et de la biodiversité, la Municipalité rappelle aux administré-e-s que depuis 2019, l'utilisation du glyphosate et des pesticides de synthèse est interdite aux particuliers.



COMMISSION COMMUNICATION, CONCERTATION, NUMÉRIQUE & TRANSITIONS

BODAD KELAOUTIÑ, KENDIVIZ, NIVEREL HA TREUZKEMMOÙ

Une nouvelle charte graphique pour l'image de Rostrenen



La commission a proposé de renouveler l'identité graphique de la Commune et notamment son logo à travers une nouvelle charte graphique.

Une charte graphique contient toutes les règles d'utilisation des éléments

graphiques d'une collectivité (codes couleurs, typographies, logo...). Elle sera prise en compte sur tous les supports de communication et permettra une identité visuelle cohérente et attractive.

La Municipalité a donc lancé un appel d'offres et parmi les cinq cabinets qui y ont répondu, c'est l'entreprise Roudenn Grafik qui a été retenue. Yannick Martin, référent du projet, et Mickaël Le Parc, graphiste, ont défendu leur dossier en ayant à cœur de mettre leur technicité, leur connaissance fine du territoire et leur savoir-faire au service de Rostrenen.

Un budget de 4 560 € y sera alloué. La refonte du site internet à venir se basera également sur cette nouvelle identité graphique.

« Aires de Loisirs » à Rostrenen, votre avis nous intéresse



Le projet présenté par la Commune a été retenu dans le cadre du « Plan de Relance de l'Investissement Public » des Côtes d'Armor. Rostrenen bénéficie à ce titre d'une aide financière de 50 000 € pour accompagner la rénovation des aires de loisirs municipales.

Dans ce cadre, l'audit réglementaire des structures de jeux existantes (Bonne Nouvelle, Square de la Fontaine, Cité des Peupliers, Coadernault) a révélé la nécessité de remplacer de nombreux éléments vétustes, voire dangereux.

La Commune va donc procéder à leur amélioration et souhaite connaître vos idées et envies concernant ces espaces, afin d'organiser un projet global et attractif sur l'ensemble de la Commune.

Merci de faire retour de vos propositions par courrier électronique, voie postale ou sur papier libre à l'accueil de la Mairie, en y indiquant vos coordonnées.

Samedi 3 juillet : Journée citoyenne à Rostrenen

La « Journée citoyenne » est organisée nationalement par un réseau de communes piloté par l'Observatoire national De l'Action Sociale (ODAS). Cet événement est l'occasion pour les habitant-e-s de se mobiliser bénévolement pour réaliser ensemble des projets (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets associatifs, culturels...) sur différents lieux, équipements ou quartiers de leur commune.

À Rostrenen, la « Journée citoyenne » aura lieu le samedi 3 juillet et pour cette première, des ateliers autour de l'embellissement de notre cadre de vie seront proposés.

Le choix des activités à réaliser résultera de la collaboration entre habitant-e-s, élu-e-s du Conseil Municipal et services de la Commune. **Vos envies, idées et propositions sont donc les bienvenues !**

Plus de renseignements sur <http://journeecitoyenne.fr>



COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE & SPORTS

BODAD BUGALE, YAOUANKIZ HA SPORT

« Label Écoles Numériques »



En juin 2020, la Commune et l'École Publique ont candidaté à l'appel à projets « Label Écoles Numériques » dont le but est de soutenir l'innovation numérique dans les écoles des communes rurales.

Ce projet a été sélectionné et bénéficiera donc d'un financement de 7 000 € (50% par l'État et 50% par la Commune) pour compléter le parc informatique de l'École publique. La Commune a acquis des ordinateurs équipés du système libre Primtux qui propose des applications éducatives adaptées à l'école primaire.

Alain Botrel, enseignant référent aux usages numériques, est également intervenu pour installer l'Environnement Numérique de Travail « ONE 1D ». Cet ENT est un réseau interne à chaque classe, qui permet des échanges entre élèves, enseignants et parents.

Un minibus aux couleurs de l'OMS et de Rostrenen



L'Office Municipal des Sports (OMS) de Rostrenen avait entamé des démarches pour acquérir un minibus qui puisse aider les clubs sportifs lors de leurs déplacements. Le véhicule proposé par la société Visiocom a été livré grâce à la participation financière de l'OMS, de plusieurs commerçant-e-s rostrenois-es, de l'UCAR et de la Mairie. Il arbore ainsi le blason de la Ville, le logo de l'OMS, les encarts publicitaires des donateurs et un slogan bilingue : « **Rostrenen, ville sportive ! Rostrenn, ur gêr ar startijenn !** ».

Le Conseil Municipal des Enfants va devenir le Conseil Municipal des Jeunes



Le Conseil Municipal des Enfants (CME) était jusqu'alors composé d'élèves de CM1 et CM2 des deux écoles de la Commune. La Municipalité et les jeunes élu-e-s du CME ont exprimé la volonté d'ouvrir ce Conseil aux collégiens de 6^e et 5^e afin de prendre en compte les idées et avis d'un plus grand nombre de jeunes du territoire.

Ainsi, les samedis 13 février et 3 avril, les jeunes élu-e-s se sont réuni-e-s pour travailler à l'établissement d'une charte de fonctionnement de ce qui deviendra le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Cette réflexion, menée avec la Municipalité, continuera lors de la prochaine séance prévue le samedi 22 mai.

SDIS

Convention périscolaire



Première commune signataire des Côtes d'Armor, Rostrenen a validé la convention périscolaire avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Grâce à cette convention, les enfants de sapeurs-pompiers pourront être accueillis gratuitement pendant les temps périscolaires (cantine, garderie...) lorsque le-s parent-s part-ent en intervention.

Une Maison France Services en voie de labellisation à Rostrenen

Les « Maisons France Services » sont de nouveaux lieux d'accompagnement et d'accès aux services publics.

Chaque citoyen-ne peut y être accueilli-e par des personnes formées et disponibles pour accompagner ses démarches du quotidien (première aide à la constitution d'un dossier de demande de retraite, aide pour les demandes de renouvellement de permis de conduire, de cartes grises...).



Ce guichet accompagne les démarches des partenaires de l'État (CPAM, CAF, CARSAT, Pôle emploi, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, la DGFIP - Finances publiques, La Poste et MSA), ainsi que de nombreux partenaires locaux.

La Commune de Rostrenen a candidaté pour une labellisation « France Services » dès 2021 dans les locaux de la Cité Administrative, en parallèle de l'accueil itinérant (camping-car) des services publics de la CCKB et de la MSA.

Le recrutement d'un-e animateur-trice a été lancé au mois de mars. C'est la première étape pour remplir le cahier des charges qui encadre cette labellisation. Un second recrutement a été ouvert pour un poste de chargé-e d'accueil, en Parcours Emploi Compétences (contrat aidé financé à 80% par l'État).

L'État et ses partenaires se sont engagés à contribuer au fonctionnement de chaque « Maison France Services » à hauteur de 30 000 € par an.

CIDFF ET CDAD

Accueillir, informer, orienter

■ La permanence du **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 22)** se tient à la Maison du Département (Cité Administrative) le 4^e vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le CIDFF 22 informe principalement en droit de la famille, droit du travail

et accompagne les personnes victimes de violence (femmes et hommes). Les entretiens sont gratuits et confidentiels.

■ La permanence du **Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 22)** se déroule chaque premier mercredi du mois à la Mairie, de 9h00 à 12h00. Les usagers



bénéficient d'une écoute et d'un accompagnement pour les démarches liées à l'accès au droit (droit du travail, droit de la famille...).



■ Un fonds d'urgence contre le mal-logement et la précarité énergétique

L'ALECOB, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, met en place un fonds d'urgence Covid-19 pour venir en aide aux habitant-e-s aux revenus modestes du Centre Ouest Bretagne, qui souffrent d'habitat dégradé et indigne.

Le mal-logement et la précarité se sont malheureusement renforcés du fait de la crise sanitaire et sociale. C'est pour répondre à cette urgence que la Fondation Abbé Pierre met en place un fonds d'urgence de 30 000 € à destination des habitant-e-s de la CCKB et de Poher Communauté.



Contact : Gwenaëlle Le Guellec - 02 98 99 27 80 - gwen.leguellec@alecob.org

“ Des projets ?
C'est bien !

Dans les règles de l'art,
c'est encore mieux ! ”

Le droit de l'urbanisme, pourquoi ?

Dans toute collectivité, pour que les relations entre personnes se passent au mieux, certaines règles ont été établies légalement.

En urbanisme, ces règles encadrent et sécurisent les projets des uns et des autres, dans le respect mutuel des aménagements de nos maisons, terrains ou autres biens au sein du voisinage.

Sur ce sujet, la meilleure adresse pour vous renseigner est la Mairie, et son service Urbanisme qui vous conseille et vous accompagne dans votre projet.

Ainsi, tout est plus clair et tout va bien entre voisin·e·s !

?

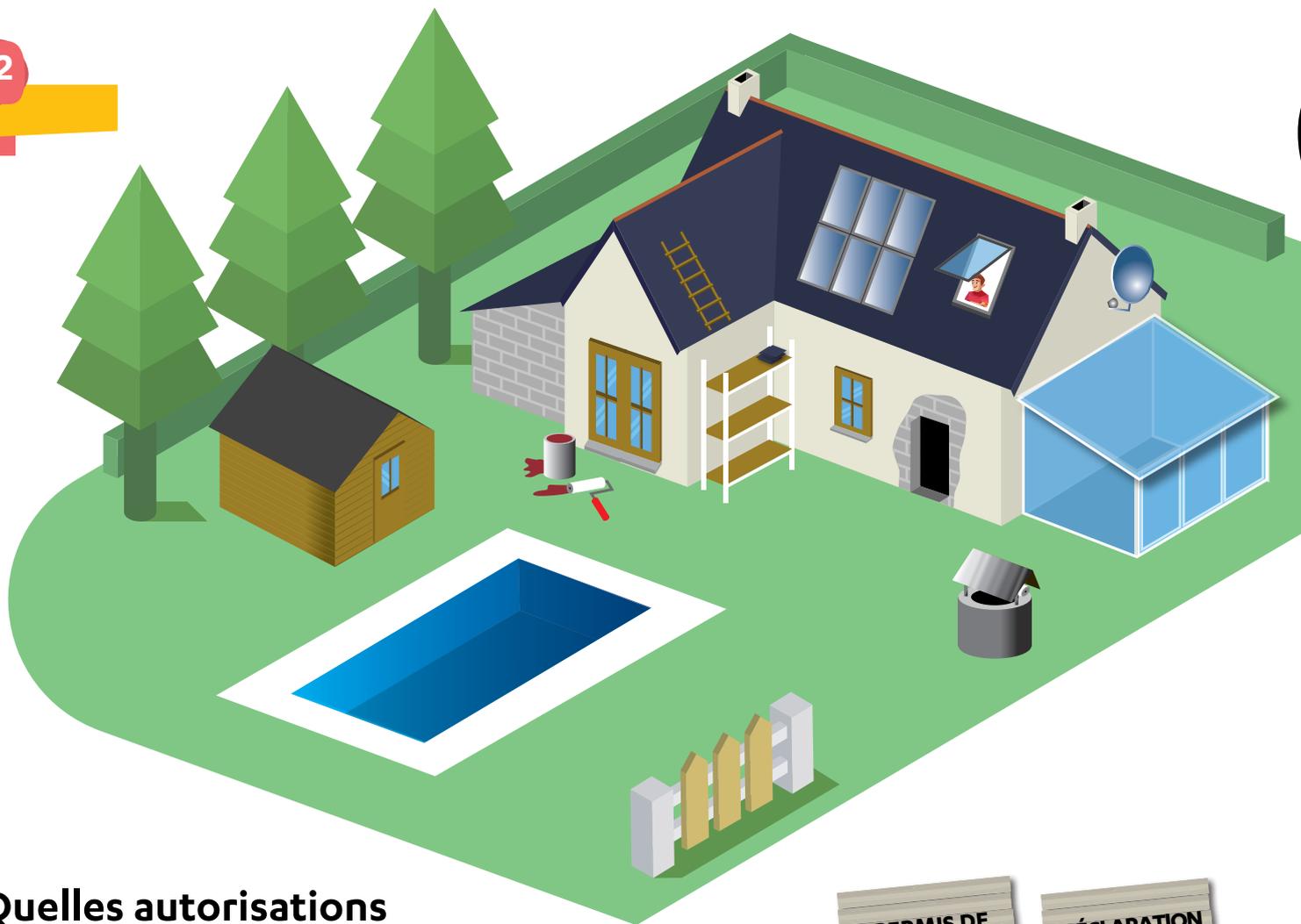
Mairie de Rostrenen Service Urbanisme

6 rue Joseph Pennec
22110 Rostrenen
02 96 57 42 00

urbanisme@rostrenen.com

Prenez rendez-vous auprès
du service Urbanisme.

**Pensez-y
avant tous travaux !**



Quelles autorisations avant de commencer les travaux ?



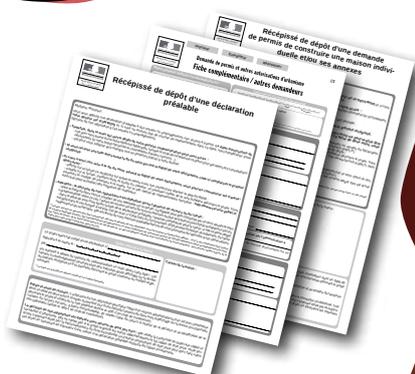
Maison individuelle

	PERMIS DE CONSTRUIRE	OU	DÉCLARATION PRÉALABLE	
Extension de maison ou construction d'un garage	✓		✓	?
Fenêtre de toiture (création ou modification)			✓	
Panneaux solaires			✓	
Percement ou modification d'une ouverture (porte, fenêtre...)			✓	
Pose d'un climatiseur			✓	
Installation d'une véranda ou couverture d'une terrasse	✓		✓	?
Installation de clôture			✓	
Piscine	✓		✓	?
Ravalement de façade (changement de couleur)			✓	
Pose d'un abri de jardin de 5 à 20m ² Plus de 20m ²			✓	?
Serre de jardin, bardage, isolation par l'extérieur, transformation d'un garage en pièce de vie... soumis également à autorisation	✓		✓	?

?

Suivant les travaux envisagés, il peut exister des conditions particulières quant à la réalisation de votre projet. Pour une extension de maison, par exemple, les règles ne sont pas les mêmes si votre projet se situe en zone urbaine ou agricole.

“
À chaque projet,
sa procédure”



Les travaux d'une surface inférieure à 5m² sont exemptés de demande de déclaration préalable mais doivent cependant respecter la réglementation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

● La demande de permis d'aménager

Elle est à solliciter pour les opérations de lotissement avec voies et espaces communs ou pour des installations ou travaux divers (camping, parc d'attractions, aire de jeux...).

● La demande de permis de démolir

Obligatoire, elle concerne toute démolition partielle ou totale, par délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2007. Cela permet la mise à jour du plan cadastral.

● Le certificat d'urbanisme

Il sera nécessaire pour connaître la constructibilité d'un terrain ou demander s'il est possible de réaliser une opération déterminée.

● Le changement de destination

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment (par exemple : un local professionnel en habitation).

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction. À défaut, vous déposerez alors simplement une déclaration préalable.

Attention ! La non-déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux.

LEXIQUE

Cadastre

Le plan cadastral représente graphiquement le territoire communal dans tous les détails de son découpage en propriétés et en natures de culture (bois, étang...).

Il donne également la figuration de l'emprise au sol des bâtiments fixés à perpétuelle demeure.

L'ensemble est consultable en ligne sur www.cadastre.gouv.fr

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document légal. À l'échelle d'une commune, il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement en fixant les règles générales d'utilisation des sols.

Le PLU traduit un projet de territoire en prenant en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement ainsi que les spécificités locales. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (notamment par une gestion économe de l'espace) et répond aux besoins de développement local.

Le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté sur le site Internet de la Commune : www.rostrenen.bzh

Périmètre « Monuments historiques »

Dans ces zones inscrites, classées ou protégées, les règles d'urbanisme sont plus contraignantes. Elles veillent à protéger un site, un quartier, voire une agglomération, à fort patrimoine culturel.

Rapprochez-vous du service Urbanisme pour savoir si vous êtes concerné·e·s et le cas échéant connaître la procédure adaptée.

Vos travaux sont terminés ?

Suite à une déclaration préalable, un permis de construire ou d'aménager, vous devez (dans un délai de 90 jours suivant l'achèvement des travaux) déposer obligatoirement une Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

● Création ou modification d'accès sur la voirie (permission de voirie)

Vous souhaitez modifier ou créer un accès à la voirie à partir de votre propriété ?

Vous devez remplir le formulaire (Cerfa 14023*01) et le déposer au service Urbanisme de la Mairie. Dans la demande vous préciserez si un aménagement en « bateau » est nécessaire au niveau du trottoir. La demande de busage pour l'entrée d'un terrain est également soumise à autorisation avec éventuellement avis du Département (si à proximité d'une route départementale).

● Numéro de voirie

Le numéro de voirie est attribué à chaque habitation pour une bonne identification par les différents services publics. Vous devez faire une demande écrite auprès de la Mairie pour obtenir un numéro.

● Déclaration d'ouvrage

Elle permet de déclarer l'ouvrage d'un prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins domestiques, c'est-à-dire réservé exclusivement à la satisfaction des besoins des propriétaires et locataires (Cerfa 13837*02).

● Affichage de l'autorisation d'urbanisme



L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est obligatoire.

Vous devez afficher votre autorisation sur un panneau dès la notification de l'arrêté ou l'obtention du permis (tacitement ou par notification de non-opposition).

Vous pourrez trouver un panneau adapté en magasin de bricolage. Il sera installé de telle sorte que les renseignements soient bien lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant la durée du chantier.

● Assainissement

Le contrôle des installations d'assainissement est systématiquement requis lors des changements de propriété ou de la mutation des bâtiments et habitations.

- Assainissement collectif : SAUR - 02 22 06 45 00
- Assainissement individuel : CCKB - 02 96 29 18 18

FOCUS SUR... LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

- Les travaux (non-soumis à permis de construire) qui prévoient la création, l'extension ou la modification d'un ERP doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux qui s'accompagne des notices « Sécurité incendie » et « Accessibilité ». Quand les travaux sont soumis à permis de construire, c'est ce permis qui vaut autorisation de travaux.
- Quand les travaux s'accompagnent d'un changement de l'aspect extérieur du bâtiment ou d'une extension limitée, ils nécessitent également le dépôt d'une « Déclaration préalable », dont l'instruction se fait en parallèle de la demande d'autorisation de travaux.
- Pour les ERP, l'occupation du domaine public (terrasses par exemple) doit faire l'objet d'une demande écrite à renouveler tous les ans.
- Une demande d'autorisation préalable est aussi nécessaire pour la pose d'une enseigne.



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) se tient à votre disposition gratuitement afin de vous conseiller sur votre projet de construction, d'agrandissement ou de réhabilitation.

CAUE 22

29 Avenue des Promenades
22000 SAINT-BRIEUC
02 96 61 51 97
caue22@orange.fr

BUDGET 2021

Investir sans emprunter, maîtriser les coûts de fonctionnement pour assurer l'avenir

Mercredi 7 avril 2021, le Conseil Municipal a voté le Budget Prévisionnel de la Commune de Rostrenen, discuté en amont en Commission « Budget, Finances & Vie économique » qui s'était réunie 7 jours auparavant.

Voici plusieurs informations qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur la situation financière de la Commune.

Taux d'imposition identiques

Le Conseil Municipal a voté le maintien à l'identique des taux d'imposition. Toutefois, il est important de noter qu'à compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît pour les communes.

Ce produit est compensé par la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficiait jusqu'ici le Département, modulée par un coefficient correcteur.

Cette réforme est totalement neutre pour les ménages.

Report de l'excédent 2020

Les comptes administratifs ayant été approuvés lors de la séance du 24 février, l'autofinancement issu du résultat positif de la section de fonctionnement en 2020 (1 381 693 €) a été reporté sur le budget 2021 :

- 681 693 € en fonctionnement
- 700 000 € en investissement

Quelques indicateurs financiers :

■ **Épargne et capacité d'autofinancement** : Quand la collectivité a perçu les recettes et réalisé les dépenses de fonctionnement, il reste un surplus qu'on appelle épargne brute ou capacité d'autofinancement brute.

Une fois les emprunts remboursés, il doit rester un montant qu'on appelle épargne nette. Elle est utilisée pour financer de nouveaux investissements.

Fin 2020, cette épargne nette s'élève à **697 544 €** pour la Commune de Rostrenen.

■ **La capacité de désendettement** indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette d'une commune dans l'hypothèse où la collectivité y consacrerait l'ensemble de son épargne.

À Rostrenen, elle est évaluée à **5,25 années**. Elle est en moyenne de 4 ans dans les communes équivalentes et il est communément admis qu'il ne faut pas dépasser le seuil des 10 ans.

■ **La dette par habitant** indique le rapport entre la dette et le nombre d'habitants au sein de la collectivité.

À Rostrenen, elle s'élève à **1 800 € / habitant** pour 2020, contre 800 € en moyenne pour une commune de même strate.



Budget 2021

Le budget se présente en deux parties, fonctionnement et investissement. Dans les documents prévisionnels, chacune des sections doit être équilibrée, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements, nouveaux ou en cours, qui ont vocation à intervenir sur le patrimoine de la collectivité (terrains, bâtiments, équipements...).

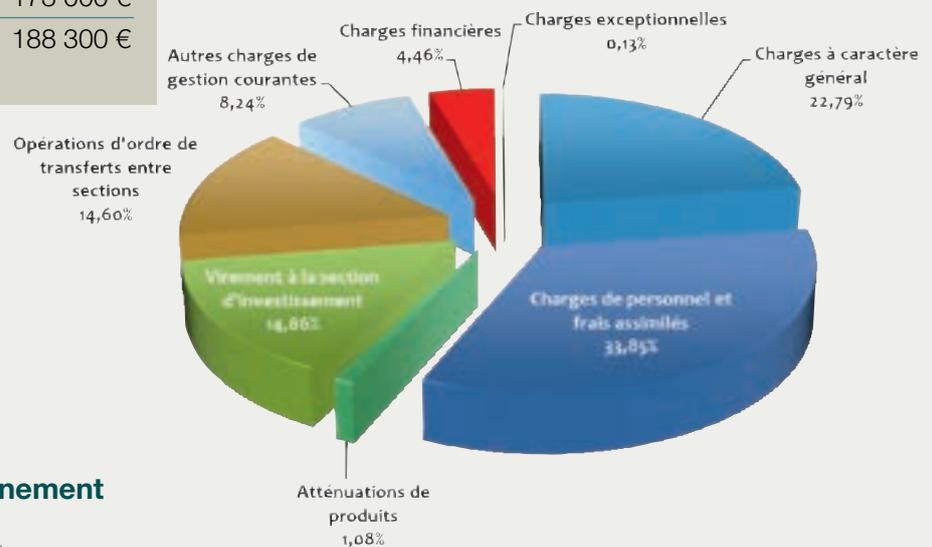
FONCTIONNEMENT 2021

Le budget prévisionnel de fonctionnement municipal s'élève à un montant équilibré, en dépenses comme en recettes, de 4 221 600 €.

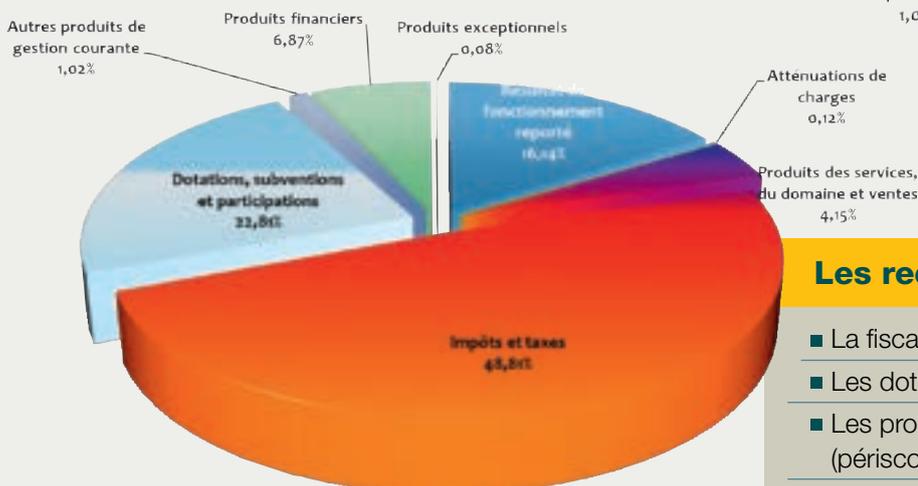
Les postes principaux de dépenses

■ Charges à caractère général	960 900 €
■ Charges de personnel	1 430 000 €
■ Subventions versées	173 000 €
■ Charges financières (intérêts des emprunts)	188 300 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

■ La fiscalité	2 060 000 €
■ Les dotations et subventions	962 500 €
■ Les produits des services (périscolaires, charges locatives...)	175 500 €
■ Les produits financiers (aide à la sortie de l'emprunt DEXIA)	290 402 €

INVESTISSEMENT 2021

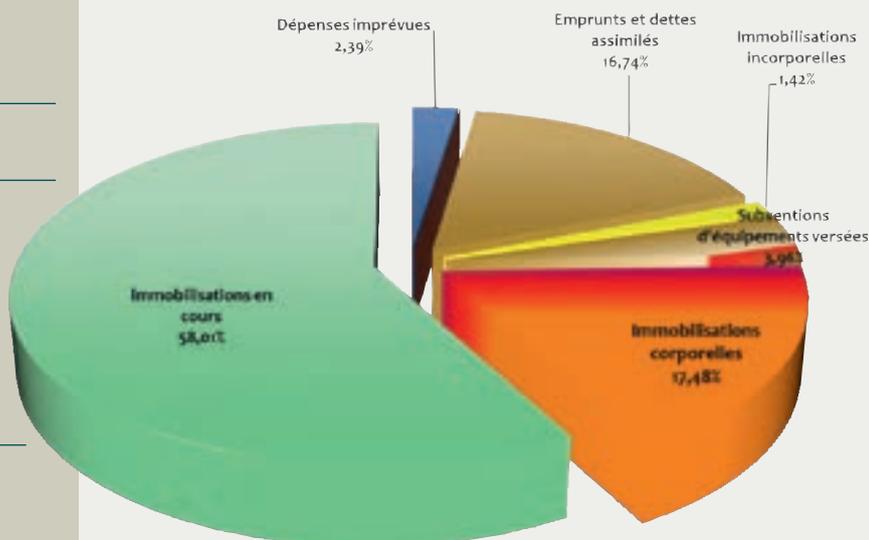
En raison principalement des retards dus à la crise sanitaire, une part importante des investissements prévus en 2020 est reportée sur 2021 (1 186 000 €).

En plus de ces reports, une enveloppe d'un montant de 1 746 500 € a été inscrite en investissement pour 2021.

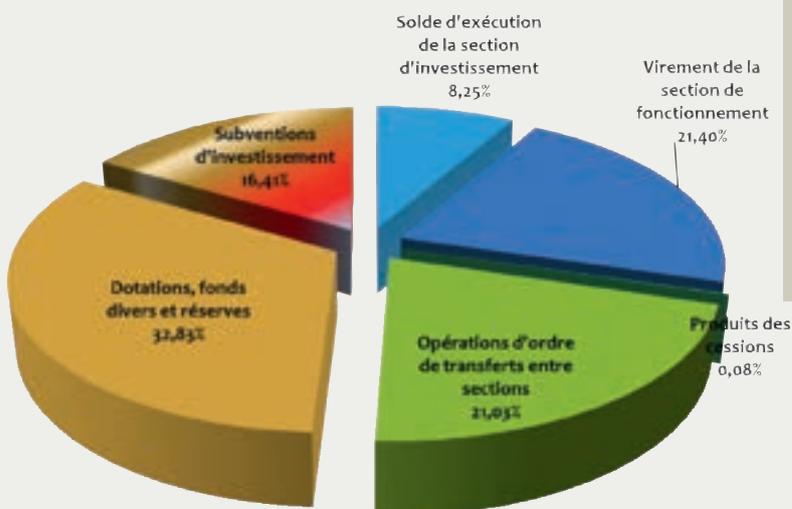
Principaux investissements

■ L'acquisition de l'ancien cabinet vétérinaire et son réaménagement en Maison Médicale	440 000 €
■ La rénovation de l'ancienne mairie en tiers-lieu numérique	650 000 €
■ Le changement des huisseries et l'amélioration énergétique de l'École Publique	233 000 €
■ Le programme de voirie (routes, chemins, parkings...)	170 000 €
■ L'aménagement des aires de loisirs	114 000 €
■ Le remboursement du capital des emprunts en cours	491 000 €

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Recettes d'investissement principales

■ Les subventions obtenues	478 000 €
■ La récupération d'une part de la TVA (FCTVA)	250 000 €
■ Le report 2020 depuis les sections :	
- Investissement	242 070 €
- Fonctionnement	700 000 €
■ Subventions à venir, en attente ou en cours d'instruction	

INDEMNITÉS

Combien perçoivent vos élu·e·s pour l'exercice de leur mandat municipal ?

Les fonctions d'élue local·e (Maire, Adjoint·e, Conseiller·ère municipal·e) ne font pas l'objet d'un salaire mais d'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.



Ces indemnités sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et limitées par une enveloppe financière fixée selon la taille de la commune.

La loi « Engagement et proximité » de 2019 indique que « rémunérer les élus locaux de manière plus transparente apparaît aujourd'hui nécessaire ». La Municipalité souscrit à cet impératif de transparence.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, la commission municipale « Budget, finances & vie économique » a proposé au Conseil Municipal du 7 avril de répartir l'enveloppe indemnitaire des élu·e·s de la Commune de Rostrenen selon les préconisations du Code Général des Collectivités.



Répartition des indemnités mensuelles préconisée par le CGCT :

Rostrenen appartient à la strate des communes de 1 000 à 3 499 habitants, dont l'enveloppe indemnitaire brute est de **6 627,54 €** et est normalement répartie comme suit :

	Brut	Net
Maire	2 006,93 €	1 589,49 €
Adjoint·e·s (6 maximum)	770,10 €	666,14 €

Le choix par la Municipalité d'une gouvernance partagée s'est traduit par la nomination de 4 Conseiller·ère·s Délégué·e·s au sein du Conseil Municipal. Une répartition alternative des indemnités a donc été proposée :

	Brut	Net
Maire	1 672,44 €	1 324,57 €
Adjoint·e·s (6)	663,51 €	573,94 €
Conseiller·ère·s délégué·e·s (4)	242,85 €	210,07 €

Soit une enveloppe brute de **6 624,93 €** au total.

Cette proposition a été validée par le Conseil Municipal du 7 Avril (21 voix pour et 2 abstentions).

La loi prévoit par ailleurs la possibilité pour les anciens chefs-lieux de Canton - au vu des fonctions de centralité des communes concernées - d'augmenter ces indemnités légales de 15%. Cette majoration n'a pas été retenue par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

COMMERCES KENWERZH



Prométhée Productions

Cette société spécialisée dans l'événementiel ouvre une agence régionale à Rostrenen.

Yann Le Magorec, responsable, souhaite également implanter un atelier de fabrication de décors et recherche un local de 150 m².

Contact : 06 73 95 98 26



Grégory Bernard : peinture & revêtements

Nouvellement installé à Rostrenen, Grégory Bernard propose ses services aux particuliers.

Titulaire des CAP Peinture, BEP Sol et BP Peinture, il utilise des produits professionnels et - sur demande - des peintures intérieures naturelles, biosourcées et renouvelables.

Contact : 06 31 05 73 97



Reprise d'un bureau de tabac

Joëlle et Thierry Peuvrier reprennent le bureau de tabac anciennement « Lemerrier », Place de la République : « Nous avons eu un coup de cœur dès la première visite ! ».

Isabelle et Philippe Lemerrier ont activement accompagné cette reprise et tiennent à remercier chaleureusement leur clientèle rostrenoise après ces 24 belles années.

Demande de terrasse



Toute demande de terrasse pour la saison estivale doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du service Urbanisme.

Pour rappel, l'aménagement de la terrasse doit correspondre à la longueur du commerce et répondre aux exigences de sécurité et de tranquillité publique.

Contact : urbanisme@rostrenen.com

Dans les assos, ça déménage !

Secours Catholique

Le *Secours Catholique* (photo ci-contre) a quitté l'ancienne gare pour le bureau 3 des Espaces Associatifs du Colombier et y tient ses permanences le vendredi de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous. Les missions du *Secours Catholique* sont l'accueil, l'écoute et le soutien aux personnes rencontrant des difficultés.

Contact : 06 31 25 97 69

Marc'h Labour

Marc'h Labour a également investi les Espaces Associatifs du Colombier (Bureau 5). Le but de cette association est de créer une dynamique d'entraide, de rencontres et d'échanges d'idées entre travailleur-se-s indépendant-e-s. Elle œuvre ainsi à l'accueil et au maintien sur le territoire d'une diversité d'activités et de métiers.

Contact : asso.marchlabour@gmail.com

Esprit FabLab

Esprit FabLab vous accueille désormais au sein de l'*Espace Kdoret*, 12 rue de Verdun :

- Le mardi de 9h30 à 13h00 pour l'entraide informatique et numérique
- Le samedi de 14h00 à 18h00 pour des activités de fabrication numérique

Contact : 06 49 95 15 80

contact@esprit-fablab.org

Gens de la Fontaine

Gens de la Fontaine lance un financement participatif pour aider à la rénovation du tiers-lieu coopératif *Espace Kdoret* (sur la plateforme Kengo).

Contact : <https://gensdelafontaine.bzh>



TI NUMERIK

Relogement des coworkers avant travaux

Afin de pouvoir enclencher la rénovation de ce bâtiment municipal, la Commune accompagne le relogement des coworkers accueillis par l'association Ti Numerik, qui devront être installés dans de nouveaux locaux pendant la période des travaux, estimée à un an à compter d'octobre 2021 (date prévisionnelle).

Dans ce cadre, la Mairie et l'association recherchent conjointement un lieu temporaire en centre-ville, avec plusieurs pièces et une connexion internet de bonne qualité.

Une grande pièce partagée serait souhaitée pour les temps de travail en commun dans ce tiers-lieu numérique éphémère.

Maison d'habitation ou ancien commerce, toute proposition sera étudiée.



Contact : Association Ti Numerik
02 96 29 01 27 - tinumerik@gmail.com

ZOOM SUR...

Ti Récup', une ressourcerie partout et pour tou·te·s !

Le magasin associatif - ouvert mardi et samedi toute la journée ainsi que mercredi après-midi - propose en fonction des arrivages : vêtements, livres, vaisselle, mais aussi de l'outillage et du mobilier de jardin, des matériaux et de l'électroménager.

Sur place sont aussi proposés régulièrement des événements en partenariat avec des associations locales.

« Nous rendons également service aux Rostrenois-es en nous déplaçant à leur domicile pour retirer des meubles et autres objets encombrants. » précisent les membres de l'association.

Enfin, cette année marquera la professionnalisation de la ressourcerie itinérante. C'est dans une caravane aménagée que Ti Récup' sillonne le territoire et se rend sur les places de village, marchés et autres événements conviviaux pour permettre à chacun·e de trouver des pépites de seconde main.



Contact : 06 85 04 21 56
ressourcerie@tirecup.fr
14, rue Marcel Sanguy - 22110 Rostrenen

COMMISSION CULTURE, ANIMATIONS & VIE ASSOCIATIVE BODAD SEVENADUR, DUDIOÙ HA BUHEZ AR C'HEVREDIGEZHIOÙ

« 10 ans, toujours têtue·e·s » !

La Compagnie des Musiques Têtues fête ses 10 ans en 2021, l'occasion pour l'équipe d'emménager quelques mois dans un local en centre-ville, au 19 rue Gambetta (ancienne pharmacie). Les Musiques Têtues y accueilleront concerts, rencontres artistiques et sorties de création en avant-première.



« Nous souhaitons que cet endroit soit aussi un espace de discussion, de vie et nous serons un tant soit peu disquaires avec les disques du Label Musiques Têtues et d'autres labels d'artistes indépendants.

Le spectacle vivant étant tellement malmené ces derniers mois, il nous semble important de rester actifs et créatifs, de proposer des événements inédits et d'être en contact avec les gens. Bien entendu nous adapterons au gré de l'actualité les consignes sanitaires nécessaires à l'accueil du public. N'hésitez pas à passer ! »

Des permanences seront assurées par des adhérent·e·s de l'association.

Retrouvez les actualités et le détail des activités sur le site internet musiquetetues.com

« Korn ar Brezhoneg »

I BULLETIN, I PROVERBE

« Le coin du breton »

« Emañ o kousked hep gouzoud ped c'hwanenn a zo krog en e reor »

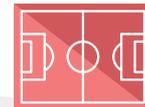
Ce proverbe signifie « Il dort sans savoir combien de puces lui piquent le derrière », c'est-à-dire : « Il dort à poings fermés ».

NOS LIEUX-DITS...

■ An Hamboud (quartier Bonne Nouvelle)

Les brittophones appellent ce quartier « An Hamboud ». Ce nom est à rapprocher du vieux breton « Compot, Comput, Kombot » désignant une circonscription territoriale, une résidence, une section de paroisse.

À l'origine, « Bonne Nouvelle » ne représentait qu'une partie du quartier « An Hamboud » comme l'atteste la formule retrouvée dans les archives : « Chapelle et cimetière de Bonne-Nouvelle, au village de Hambout ».



À l'heure du budget 2021, le premier préparé par la majorité puisque celui de 2020 a été construit par la précédente équipe, il nous paraît important d'analyser quelques sujets majeurs.

Comptes 2020 : réflexions

- Une année électorale, une année de transition
- Conséquence de la pandémie : les différents plans de relance, largement subventionnés, facilitent les investissements.
- La dette reste conséquente en raison de l'emprunt toxique 2007-2032. Bien que renégociée favorablement par l'équipe de Jean-Paul Le Boëdec, l'aide obtenue de l'état - 290 000 € / par an - ne couvrira pas la période 2028-2032. À prendre en compte...
- Les dotations financières actuelles garderont-elles le même niveau à l'avenir ?

Capacité d'autofinancement

- Très corrélée aux excédents du budget de fonctionnement, elle permet l'investissement sans emprunt et sans augmentation de la pression fiscale.
- En 2020, elle est favorisée par une subvention exceptionnelle et un remboursement de TVA pour un total de 447 000 € lié à la rénovation de la salle des fêtes.
- Chaque année, la maîtrise de la gestion communale s'avère un défi permanent dès lors que les besoins d'investissements sont pourvus.

Pôle culturel 48 rue O. Perrin

- Bien que favorable à ce projet, nous sommes surpris de ce montage financier présenté en plusieurs étapes : la commune en tant que locataire investit au moins 23 000 € d'argent public dans un immeuble privé !

Maison médicale

- L'acquisition du bâtiment est un bon signal. Des échanges en ce sens avaient déjà eu lieu en 2019 avec l'équipe précédente. La qualité de la rénovation et surtout le projet de santé demeurent les clés de la réussite future.

Voirie

- Sujet récurrent, les routes communales (70 km) et chemins communaux nécessitent un entretien soutenu afin d'éviter des dégradations lourdes, sources de réparations coûteuses. Les travaux effectués en 2020 relevaient des décisions de la mandature précédente. Espérons que cela se poursuive...

Pour conclure, nous regrettons, que pour la première fois à Rostrenen, il n'y ait pas eu de Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2021, outil nécessaire à une gestion démocratique.

P'emaomp gant ar budjed evit 2021, an hini kentañ prientet gant ar skipailh a zo e penn an ti-kêr peogwir e oa bet savet hini 2020 gant ar skipailh a oa a-raok, e kav dimp eo talvoudus sellet a-dost ouzh un toullad sujedoù pouezus.

Kontoù 2020 : soñjoù

- Ur bloavezh gant votadegoù, ur bloavezh tremen
- Da-heul ar bandemiezh : gant ar steuñvoù adlañsañ, a vez sikouret kalz, e vez aesoc'h postañ arc'hant.
- Uhel eo an dle bepred abalamour d'an amprest ampoezonet graet e 2007-2032. Ha pa oa bet kresket ar sikour roet gant ar Stad - 290 000 € ar bloaz - pa oa bet marc'hataet adarre gant skipailh Jean-Paul Le Boëdec, ne vo ket trawalc'h evit al lajad 2028-2032. Ret e vo kemer se e kont...
- Daoust ha dalc'het e vo da resev ar memes live debarzhadurioù er bloavezhioù da zont evel bremañ ?

En em arc'hantañ hon-unan

- Diouzh an nemorant er budjed mont en-dro e vezer kap d'en ober ; diwar se e c'haller lakaat arc'hant kuit a amprestoù ha kuit a lakaat an tailhoù da greskiñ
- E 2020 e oa aesaet an traoù gant ur sikour dreistordinal ha gant 447 000€ TVA restalet dimp pa oa bet adkempennet sal ar gouelioù.
- Bep bloaz e vez ur gwir bariadenn mestroniañ mererezh ar gumun adal ma zo bet lakaet arc'hant evit an ezhommoù postañ.

Pol sevenadurel e 48 straed O. Perrin

- Daoust m'emaomp a-du gant an afer-se, omp souezhet o welet ar mod m'eo savet an traoù a-fet arc'hant en ur ober meur a reuziad : lakaet e vez d'an nebeutañ 23 000 € a arc'hant publik gant ar gumun, evel feurmerez, en ur batis prevez !

Ti medisinerzh

- Ur sin vat eo bezañ prenet ar batis. Kaoz a oa bet d'ober kemend-all dija e 2019 gant ar skipailh a oa a-raok. Gant ma vo labourioù kempenn a galite ha, dreist-holl, diouzh ar palioù a vo lakaet a-fet yec'hed e teuy brav an traoù.

Hentoù

- Ingal e teu ar gaoz-mañ war he c'hiz, ret eo delc'hen kempenn an 70 km a hentoù hag a wenojennoù kumunel, anez da se e c'hallont mont da fall betek re ha neuze e koust ker addressañ anezhe. Al labourioù kaset da benn e 2020 a oa bet votet e-kerzh ar respetad a-raok. Mechañs e vo dalc'het gant an hent-se...

Evit klozañ, kavout a reomp fall ne vehe bet Kendiviz Heñchañ ar Budjed ebet, evit ar wech kentañ e Rostrenenn, a-raok votiñ ar budjed evit 2021, rak ur benveg ret eo evit merañ an traoù en ur mod demokratel.



OUVREZ
VOS
TIROIRS !

COSTUMES DU PAYS FISEL : APPEL À COLLECTAGE

DE PHOTOS ANCIENNES POUR EXPOSITION

Le cercle **Kelc'h Keltieg Rostren**, la **confédération Kenleur**, et la **commune de Rostrenen** proposeront prochainement une exposition de plein air et des collages de photos anciennes dans les rues de la ville. Vous avez sûrement des trésors dans vos tiroirs ou vos albums. Toutes photos sur lesquelles peuvent figurer des costumes «traditionnels» bretons peuvent nous intéresser.

Merci de prendre contact avec :
kelch.keltieg.rostren@gmail.com
Pauline Botrel : 06.65.54.30.34



Ville de Rostrenen



kenleur

